

INFO/RECRUTEMENT JUSTICE MILITAIRE



Le métier de greffier militaire

> **Par leur double culture militaire et judiciaire et leur statut, les greffiers militaires constituent un relai indispensable et efficace pour assurer un dialogue éclairé entre la justice et les armées, dans le respect des missions, des prérogatives et de l'indépendance de chacun.**

- **En juridiction**

Spécialiste de la procédure pénale militaire, il occupe des fonctions de greffier, auxiliaire de justice, au sein de pôles spécialisés implantés dans certains tribunaux judiciaires (TJ).

Affecté au greffe des affaires pénales militaires, il peut également exercer dans des services du parquet ou au siège.

Ses compétences reconnues par les autorités judiciaires lui permettent également d'être affecté à des postes sensibles ou d'exercer des responsabilités particulières.

- **En état-major**

Il est le conseiller technique de l'autorité militaire. Il rédige les avis du ministre des armées dans les procédures pénales mettant en cause un militaire. A ce titre, il est un correspondant incontournable du commandement.

Qualités recherchées chez un greffier militaire : esprit d'équipe, polyvalence, discrétion, disponibilité, sens de l'initiative, maîtrise de la rédaction.

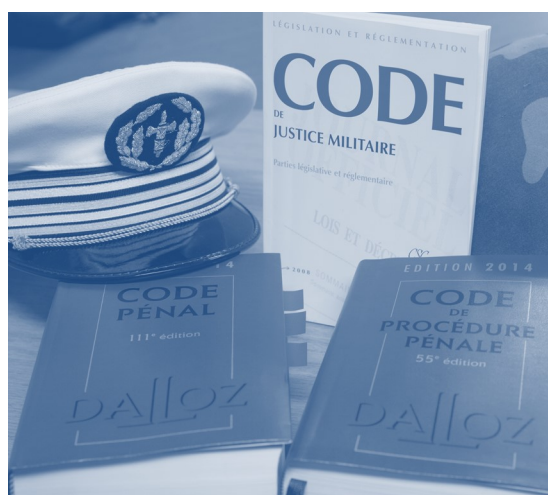
LES AFFECTATIONS

En JDCS :

- Paris
- Lyon
- Bordeaux
- Rennes
- Metz
- Marseille
- Toulouse
- Lille
- Cayenne

En état-major :

- EMZD Paris
- EMZD Lyon
- EMZD Bordeaux
- EMZD Rennes
- EMZD Metz
- EMZD Marseille
- CECLANT Brest
- CECMED Toulon
- COMSUP Fort-de-France
- COMFOR Djibouti



JDCS : Juridiction de droit commun spécialisée

EMZD : Etat-major de zone de défense

CECLANT : Commandant de la zone maritime Atlantique

CECMED : Commandement de la zone maritime de Méditerranée

COMSUP : Commandement supérieur des forces armées aux Antilles

COMFOR : Commandement des forces françaises stationnées à Djibouti

Pour obtenir une documentation complète, adressez-vous à la DAPM au 09 88 68 44 56

Mail : daj-dapm.charge-formation.fct@intradef.gouv.fr



INFO/RECRUTEMENT JUSTICE MILITAIRE



Statut et conditions de recrutement

> Les références

- Code de la défense – partie législative
- Décret n° 2008-930 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 12 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 662.1.3.1)
- Arrêté du 27 décembre 2017 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière de la justice militaire

> Le statut

Après réussite à l'examen de présélection, les candidats retenus suivent une formation juridique les préparant au concours final.

Les candidats reçus intégreront le corps des sous-officiers de carrière du service de la justice militaire en qualité de « commis greffier de 2e classe » (équivalent au grade d'adjudant - échelle de solde n° 4).

Les affectations proposées en sortie de stage se situent dans toute la France au sein des juridictions spécialisées.

Le sous-officier peut faire l'objet d'un recrutement au choix dans le corps des officiers greffiers, dès 9 ans d'ancienneté dans le corps des commis greffiers.

> Les conditions de candidature

Peut faire acte de candidature le personnel sous-officier de carrière ou servant en vertu d'un contrat dans les armées ou formations rattachées, réunissant au 1er janvier 2022 les conditions suivantes :

- ⇒ être de nationalité française ;
- ⇒ être âgé de 43 ans au plus ;
- ⇒ réunir au moins cinq ans de services militaires dont trois en qualité de sous-officier ;
- ⇒ être médicalement apte à servir et faire campagne en tous lieux et sans restriction.

Nul ne peut être admis à faire acte de candidature à l'examen plus de trois fois.

NOTA : L'admission au stage de formation initiale suppose l'obligation d'un lien au service jusqu'au 1er juillet 2023.



INFO/RECRUTEMENT JUSTICE MILITAIRE



Processus d'intégration

> L'examen d'admission au stage de formation

- Les épreuves écrites - 10 et 11 mai 2022 - Balard

D'un niveau capacité en droit (une note de synthèse sur un sujet juridique d'actualité - durée : 4h00 / coefficient 3 ; un questionnaire à réponses développées portant sur le droit civil et la procédure civile, le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit pénal et la procédure pénale - durée : 4h00 / coefficient 5 et un questionnaire à courtes réponses portant sur des sujets de culture générale, administrative et militaire - durée : 2h00 / coefficient 4.

Toute note inférieure à 06/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

- L'entretien avec le jury - 9 et 10 juin 2022 - Balard (Division des affaires pénales militaires)

Les dates des épreuves sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

> Le stage de formation

D'une durée d'environ 9 mois, à compter du mois d'octobre, il est composé des modules suivants :

- Module 1 : formation de mise à niveau en « droit pénal et procédure pénale » dispensée par la division des affaires pénales militaires (DAPM) ;
- Module 2 : formation « métier de greffier » dispensée par l'école nationale des greffes de Dijon (ENG) ;
- Module 3 : formation « droit pénal militaire et procédure pénale militaire » dispensée par la DAPM ;
- Module 4 : stages pratiques en juridiction de droit commun et en juridiction de droit commun spécialisée en matière militaire.

> Le concours de recrutement

Épreuves théoriques :

- Une dissertation portant sur un sujet de droit pénal général ou de procédure pénale générale (durée : 3h00 / coefficient 4) ;
- Un questionnaire à réponses développées portant sur le droit pénal militaire et sur la procédure pénale militaire (durée : 3h00 / coefficient 4) ;
- Une épreuve de travaux pratiques sur la procédure pénale appliquée (durée : 4h00 / coefficient 7).

Épreuves pratiques :

- Une épreuve de bureautique/dactylographie (durée : 30 minutes / coefficient 2) ;
- Un questionnaire à courtes réponses sur le statut général des militaires (durée : 2h00 / coefficient 3).

> Intégration dans le corps des commis greffiers du service de la justice militaire, le 1^{er} juillet 2023.

INFO/RECRUTEMENT JUSTICE MILITAIRE

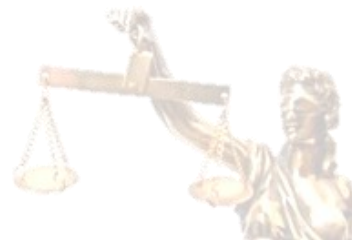


Modalités d'inscription

> Constitution du dossier

Les dossiers de candidature comporteront les pièces suivantes :

- la fiche de renseignements complétée et signée par le candidat ;
- la copie d'une pièce justifiant de l'identité du candidat (militaire ou civile) ;
- le relevé des sanctions disciplinaires et/ou professionnelles ;
- la copie « *in extenso* » des notes des trois dernières années ;
- un certificat médical d'aptitude à servir et faire campagne en tous lieux et sans restriction ;
- une copie du certificat de sécurité ;
- un état signalétique et des services ;
- la copie des titres, diplômes ou certificats obtenus (militaires, universitaires, linguistiques...).



Les dossiers incomplets seront rejetés.

> Modalités d'inscription

Les dossiers de candidature, accompagnés le cas échéant de l'appréciation du chef de corps ou de service seront adressés soit :

- par courrier à l'adresse postale au Ministère des armées - Direction des affaires juridiques – Division des affaires pénales militaires – Bureau des relations extérieures et de la valorisation des compétences - Section liaisons armées/justice - Parcelle Ouest/C - 60, boulevard du Général Martial Valin - CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : daj-dapm.charge-formation.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers devront parvenir impérativement à la division des affaires pénales militaires **au plus tard le 8 avril 2022**, terme de rigueur.

Les dossiers parvenus après cette date seront retournés sans être examinés.

> Candidatures retenues - convocations

Après examen des dossiers, la direction des affaires juridiques fait connaître aux autorités militaires concernées le nom des candidats admis à concourir à l'examen d'admission au stage de formation.

INFO/RECRUTEMENT JUSTICE MILITAIRE



Les ouvrages conseillés

AVERTISSEMENT/CONSEILS

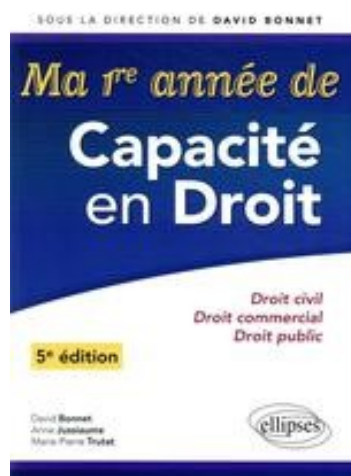
La liste des ouvrages présentée ci-dessous n'est pas exhaustive et n'est délivrée aux candidats qu'à titre purement informatif. Elle ne revêt aucune obligation d'achat.

Cependant, elle peut contribuer à fournir des indications et servir de bases pour une première approche du droit et pour les révisions dans le cadre de la préparation individuelle aux épreuves qui relève de l'investissement personnel de chaque candidat.

Il n'est pas utile de tout travailler ou réviser mais uniquement les matières sur lesquelles les candidats seront interrogés (se référer à l'arrêté relatif au concours de recrutement).

Ma première année de capacité en droit

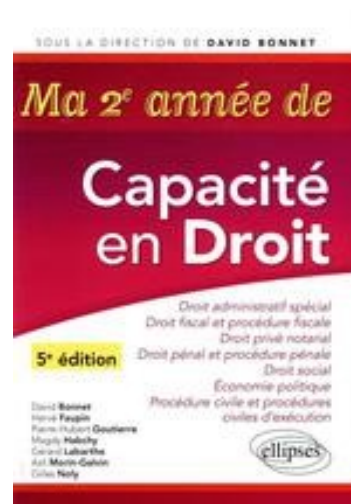
5^{ème} édition (Editions Ellipses) - juillet 2020



Prix public : 25 €

Ma deuxième année de capacité en droit

5^{ème} édition - Editions Ellipses - juillet 2020



Prix public : 29 €



INFO/RECRUTEMENT

JUSTICE MILITAIRE



Les grades du corps des officiers et commis greffiers



Commis greffier de 2ème classe
(adjutant)

Commis greffier de 1ère classe
(adjutant-chef)

Officier greffier de 2ème classe
(lieutenant)



Officier greffier de 1ère classe
(capitaine)

Officier greffier principal
(commandant)

Officier greffier en chef
(lieutenant-colonel)





CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT COMMIS GREFFIERS



Etat de renseignements

N° Identifiant défense (NID) :	N°INSEE :
Grade :	Emploi occupé :
Nom :	Lieu d'emploi :
Prénoms :	Date de fin de contrat :
Arme, service :	Dernier diplôme civil obtenu :
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	Coordonnées personnelles (adresse, téléphone,
Date d'entrée en service :	
Date de nomination sous-officier :	Coordonnées professionnelles (adresse, télé-
Interruption des services :	

Remplir avec le plus grand soin la fiche de renseignements et écrire en lettres capitales d'imprimerie

QUI candidate au concours de recrutement des sous-officiers commis greffiers de carrière du service de la justice militaire pour la session 2022/2023;

En exécution des prescriptions de :

- Décret n° 2008-930 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 12 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 662.1.3.1) ;

- Arrêté du 27 décembre 2017 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière de la justice militaire.

Le présent état accompagné des pièces suivantes :

- **La copie d'une pièce d'identité ;**
- **Un état signalétique et des services ;**
- **Le relevé des sanctions disciplinaires et/ou professionnelles ;**
- **La copie in extenso des trois derniers bulletins de notations ;**
- **La copie du certificat médical d'aptitude ;**
- **La copie du certificat de sécurité ;**
- **La copie des titres, diplômes ou certificats obtenus.**

a été déposé le :

L'auteur de la demande :

L'autorité chargée de la réception de la demande :

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.